



## **Loi El Khomri : comment la droite peut torpiller au Sénat la stratégie de sortie de crise de Valls**

Marc Landré, Le Figaro, le 08.06.2016

**LE SCAN ÉCO - En votant conforme l'article 2 à celui qui a été adopté à l'Assemblée grâce au 49-3, les sénateurs de droite et de centre, majoritaires, empêcheraient le premier ministre de toute possibilité de l'amender en juillet lors du retour du texte au Palais Bourbon. Or c'est précisément ce qu'il compte faire pour éviter le naufrage.**

La stratégie de Manuel Valls, pour faire passer la loi El Khomri, est simple. Elle tient en deux temps: primo, tenir jusqu'à la mi-juillet en misant sur l'affaiblissement de la mobilisation contre le texte et secundo, négocier des aménagements minimes, lors du retour du projet de loi en l'Assemblée dans un mois, pour éviter de recourir au 49-3 et ainsi se lancer dans la dernière ligne droite avant la présidentielle avec une majorité plus ou moins en ordre de marche.

Les discussions vont bon train actuellement pour tester les modifications qui pourraient être apportées au texte, et notamment à l'article 2 si contesté qui accorde la primauté aux accords d'entreprise sur ceux de branche, sans toucher bien sûr à sa structure ou à sa philosophie, comme ne cesse de le répéter Manuel Valls ou Myriam El Khomri. On parle de sortir les heures sup de l'article 2, de donner un droit de regard plus important aux branches sur les accords d'entreprises, ou encore de limiter voire supprimer les référendums d'entreprise...

Ce beau plan peut être réduit à néant si la droite le souhaite. Le texte, actuellement au Sénat (il a été profondément remanié en commission la semaine dernière), doit être débattu en séance publique à partir de lundi prochain. Et il suffit que les sénateurs de droite, qui ont la majorité, votent conforme (à ceux adoptés à l'Assemblée nationale) l'article 2 pour que la stratégie du premier ministre passe à la trappe. Et donc pour que Manuel Valls ne puisse pas le modifier et négocier avec son opposition interne à la majorité.

«Si le Sénat adopte l'article 2 du projet de loi en des termes identiques à ceux de l'Assemblée nationale (...), l'Assemblée nationale ne pourra plus l'amender»

«Si le Sénat adopte l'article 2 du projet de loi en des termes identiques à ceux de l'Assemblée nationale, la commission mixte paritaire -qui sera saisie pour tenter de trouver un texte commun aux deux chambres- ne se prononcera pas sur cette disposition qui ne sera plus en discussion (article 45 alinéa 2 de la Constitution), expliquent les avocats chez August&Debouzy, sondés par Le Figaro. L'Assemblée nationale ne pourra plus l'amender, sauf pour assurer le respect de la Constitution, opérer une coordination avec des textes en cours d'examen ou corriger une erreur matérielle».

«Dans l'hypothèse où le Sénat vote l'article 2 du projet de loi conforme à celui voté par l'Assemblée nationale, celui-ci ne pourra dès lors être remis en cause ensuite par l'Assemblée nationale, confirme-t-on chez Jeantet, à qui Le Figaro a également demandé son expertise sur le sujet. Le champ de la navette parlementaire est en effet restreint aux articles qui font l'objet d'un désaccord entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Il exclut donc les articles adoptés dans les mêmes termes par les deux assemblées. Les articles déjà adoptés conformes peuvent toutefois être modifiés mais uniquement pour des motifs de coordination avec d'autres dispositions du texte, ou avec d'autres textes en cours d'examen au Parlement, de respect de la Constitution et de correction d'une erreur matérielle».

Pour être tout à fait certain que l'article 2 ne puisse donc pas être amendable à l'Assemblée en seconde lecture, il faudrait aussi que les sénateurs votent l'article 1 conforme, note l'UIMM, la fédération patronale de la métallurgie, car c'est cet article qui a le plus de liens avec l'article 2 en question.

«Les articles déjà adoptés conformes peuvent toutefois être modifiés mais uniquement pour des motifs de coordination avec d'autres dispositions du texte, ou avec d'autres textes en cours d'examen au Parlement, de respect de la Constitution et de correction d'une erreur matérielle»

### **Jeantet**

Reste que la droite sénatoriale, opposée au texte qu'elle trouve trop timoré, n'est pas dans cet état d'esprit. Elle entend au contraire faire une démonstration de force en détricotant le projet de loi qu'elle a réceptionné de l'Assemblée pour en faire une arme de réforme sociale massive. Pour preuve, les sénateurs ont ainsi supprimé en commission toute référence aux 35 heures dans la durée légale du travail...

Pourtant, si elle votait conforme l'article 2, elle ferait d'une pierre deux coups. Politiquement, elle mettrait dans l'embarras Manuel Valls qui serait privé de la possibilité de négocier un aménagement avec les frondeurs de sa majorité pour faire passer le texte global à l'Assemblée sans 49-3.

Et techniquement, elle acterait le début de l'inversion de la hiérarchie des normes qu'elle appelle de ses vœux et que tous les candidats à la primaire de la droite et du centre s'engagent à mettre en œuvre s'ils sont élus président... Dommage.☐